

FERANT Jean-Pierre
2 Route de Riérette
23170 LUSSAT

LUSSAT, le 30 janvier 2016

Tél / Fax: 05 55 82 19 49
Portable : 06 81 69 51 86
Courriel : jean-pierre.ferant@orange.fr

Objet : FUTURE CATASTROPHE ECOLOGIQUE DANS LA CREUSE
Pièces jointes : Revue SCIENCES ET AVENIR de septembre 1992
Argumentaire sur les risques liés aux exploitations minières
Article de presse LA DEPECHE sur SALSIGNE (11)
Article de presse sur Emission télévisée sur FRANCE 5 janvier 2015

Mesdames, Messieurs les Députés,
Mesdames, Messieurs les Sénateurs,

Je suis membre du conseil d'administration de l'association OUI A L' AVENIR dont le lien internet est : www.ouialavenir.com

C'est une association qui lutte contre les projets destructeurs de l'environnement et dans le cas présent contre un Permis Exclusif de Recherches Minier dit PER de VILLERANGES (Creuse) accordé par Arnaud MONTEBOURG à la société COMINOR.

Ledit PER concerne 7 communes sur une surface de 47 km² (LUSSAT, LEPAUD, BORD SAINT GEORGES, TARDES, SANNAT, AUGÉ et CHAMBON SUR VOUEIZE qui est le 3ème village préféré des français.

En novembre 2013, un Permis Exclusif de Recherches a été accordé par Arnaud MONTEBOURG à la société COMINOR qui a terminé sa première phase de recherches le 28 février 2015.

Une seconde phase de travaux de recherches devait se terminer le 31 décembre de la même année conformément à la déclaration de travaux du 28 août 2015 validée par le Préfet de la Creuse.

Ne s'étant pas réalisée, COMINOR a sollicité une demande de prolongation de six mois et le Préfet s'est empressé **de signer du jour au lendemain** un nouveau délai jusqu'au 31 mars 2016.

Cette phase comprend des carottages et des forages profonds allant jusqu'à 450m.

Pour la réalisation de ces forages, COMINOR a besoin de beaucoup d'eau et il précise dans sa déclaration de travaux, qu'il pompera dans le cours d'eau LA VOUEIZE .

Pour des raisons d'étiage, la fédération départementale de pêche s'oppose à ces prélèvements d'eau.

Le cheminement des cours d'eau est le suivant : L'ETANG des LANDES est alimenté par de nombreux ruisseaux.

Un ruisseau part depuis cet étang vers la VOUEIZE (au niveau du Pont BREDEIX à LUSSAT) qui se jette dans la TARDES, laquelle dans le CHER

... / ...

A LUSSAT (23170) est située la plus grande nappe phréatique du département qui alimente 18 communes soit 3.000 habitants.

Elle est située à 40m sous terre et a une surface de 60 km².

A 50m du périmètre du PER, nous avons l' ETANG DES LANDES d'une surface de 110 HA qui est une réserve naturelle nationale classée ZNIEFF et NATURA 2000 où se côtoient faune et flore dont certaines espèces sont protégées voire même à l'échelon européen.

La CREUSE a un passé minier aurifère la mine du CHATELET sur la commune de BUDELIERE située à une dizaine de kms de LUSSAT.

Cette exploitation n'a pas laissé de bons souvenirs car sur le site sont restées 550.000 tonnes de déchets arseniés et la soit-disant dépollution a récemment coûté la bagatelle somme de 4.500.000 € au contribuable.

La société des géologues de France dans son numéro 181 de juin 2014, en conclusion précise que le site est à surveiller et qu'il restera pollué pour longtemps.

Par arrêté Préfectoral du 21 octobre 2014 ledit site est interdit d'accès.

Par fortes pluies, l'eau lessive les stériles et s'évacue dans la TARDES située en contre-bas.

L'objectif de COMINOR est de réaliser en 2019 une mine à ciel ouvert ainsi qu'un site industriel sur la commune de LUSSAT afin de pouvoir traiter tout le minerai qui sera extrait dans le nord du département.

Ce projet sera **criminel pour l'environnement, la pollution de l'air, de l'eau, de santé publique, pour l'agriculture, le tourisme, l'immobilier, etc.**

La dernière exploitation minière est celle de SALSIGNE (11), commune située au nord de CARCASSONNE pour laquelle madame Marina Carrère d'Encausse a commenté l'émission sur France 5, en janvier 2015 .

Il faut savoir que le taux de cancers a augmenté significativement selon l' INSTITUT DE VEILLE SANITAIRE (chiffres vérifiables sur internet) 80 % en plus pour les hommes et 110 % en plus pour les femmes.

Nous allons connaître une situation analogue en Creuse si rien n'est fait pour l'en empêcher.

Depuis 2004, date de cessation d'activité, par arrêtés préfectoraux successifs, il est toujours interdit de commercialiser les légumes du potager, de collecter les eaux pluviales destinées à l'arrosage, de ramasser les champignons, les escargots, etc.

En Creuse, nous refusons de connaître la situation que les habitants de SALSINE ont connu et connaissent encore à ce jour.

Avec ce projet criminel pour l'environnement, l'agriculture va disparaître ainsi que les maraîchers locaux, plus personne ne voudra manger de la viande de bovins ayant brouté de l'herbe arseniée, le touriste (qui viendra passer des vacances dans une région minière), l'immobilier est déjà impacté puisque 3 ventes ont échoué dès que les acquéreurs ont eu connaissance du PER.

... / ...

Ce sera un massacre pour notre région.

Des motions ont été votées contre le PER par :

L'ancien conseil général de la Creuse, sous la Présidence du sénateur (PS) Jean-Jacques LOZAK,

Le nouveau Conseil Départemental sous la Présidence de Madame Valérie SIMONET,
L'assemblée générale des Maires de Creuse dont Monsieur Michel VERGNIER (Député-Maire de GUERET) (PS) est le Président,

Les 7 conseils municipaux concernés par ledit PR,
Le Conseil Municipal de MONTLUCON (03100) a voté jeudi 21 janvier 2016 également cette motion.

Le Conseil Municipal de DOMERAT (03410) vient de voter une motion identique.

Dans les semaines à venir, **39 autres conseils municipaux de la région de MONTLUCON se prononceront sur ce très grave sujet.**

Des courriers ont été adressés soit par mail soit par voie postale à :

Madame Cécile DUFLOT
Madame Barbara POMPILI
Monsieur Noël MAMERE
Monsieur François DE RUGY

qui sont restés sans réponse de leur part.

Des courriers recommandés avec AR ont été adressés au Président de la République, au Premier Ministre, lesquels m'ont répondu avoir fait suivre à Monsieur Emmanuel MACRON et à Madame Ségolène ROYAL pour Monsieur Manuel VALLS, ainsi qu'à **Emmanuel MACRON lequel nous ignore totalement par son silence.**

Des démarches sont en cours auprès de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la nouvelle région Aquitaine, Limousin, Poitou, Charentes ainsi qu'auprès des élus d'EELV de cette nouvelle région.

Il est URGENT QUE LES ELUS DE TOUS LES BORDS SE MOBILISENT CONTRE CES PROJETS MINIERS car en CREUSE, nous n'avons qu'un PER tandis qu'en BRETAGNE, c'est plus d'une dizaine qui sont accordés ou sur le point de l'être à VARISCAN.

La France va vivre une catastrophe écologique jamais égalée car le gouvernement donne son accord à tout va dans de nombreuses régions.

Il ne tient pas compte du passé avec toutes ses maladies occasionnées par l'arsenic, cyanure pour en extraire l'or du minerai.

Lors des forages par temps sec, les poussières se dispersent dans l'atmosphère sur des dizaines de kms, souillent les sols et à SALSIGNE, en raison du taux d'arsenic dans les sols la vie des populations a été bouleversée au quotidien.

... / ...

L'autre jour, un ancien élu me disait que tout ceci se terminera comme à SIVENS avec un drame car les gens quand ils verront arriver les engins, les foreuses sortiront les tracteurs, les pelles, les fourches.

Je vous en conjure AGISSEZ auprès du gouvernement avant que tout ceci ne se termine mal.

J'espère que la présente retiendra toute votre attention et qu'une suite favorable sera donnée à l'ensemble des régions concernées par ces désastres.

Je vous prie de croire, mesdames et messieurs les Députés et Sénateurs à l'expression de ma haute considération.

signé

Jean-Pierre FERANT